

1. Comment fonctionne une intelligence artificielle générative ?

Une intelligence artificielle (IA) générative, comme ChatGPT, est un outil qui **produit du texte en prédisant les mots les plus probables** à partir de votre question. Elle a été entraînée sur une très grande quantité de textes (livres, articles, documents, etc.) afin d'apprendre les liens entre les mots et les idées.

Il est important de comprendre qu'elle **ne réfléchit pas comme un professionnel de santé**. Elle ne voit pas le patient, ne réalise pas d'évaluation clinique et ne "comprend" pas la médecine au sens humain. Elle reconnaît surtout des modèles dans le langage pour construire une réponse qui paraît cohérente.

En pratique, on peut la voir comme **un assistant de rédaction et d'organisation**, pas comme un soignant.

2. Un exemple d'usage utile en EHPAD

L'IA peut faire gagner du temps sur des tâches administratives ou d'organisation.

Par exemple, un IDEC peut lui demander de :

- structurer une fiche de poste pour un AS ou un ASH ;
- proposer un modèle de planning d'intégration pour un nouveau salarié ;
- reformuler une procédure interne pour qu'elle soit plus claire ;
- préparer un plan de réunion ou une trame de compte rendu.

Dans ces situations, **c'est le professionnel qui vérifie, adapte et valide le document** avant de l'utiliser.

3. Une dérive à éviter

L'IA peut parfois fournir une réponse **fausse mais formulée avec beaucoup d'assurance**. C'est ce qu'on appelle une **hallucination**. Elle ne "ment" pas volontairement : elle génère une réponse qui semble plausible, même lorsqu'elle est inexacte.

Par exemple, il serait dangereux de :

- demander à l'IA quel traitement administrer à un résident ou comment modifier une prescription, puis appliquer directement sa réponse sans vérifier auprès des recommandations, du médecin ou du pharmacien ;
- copier dans l'IA des informations permettant d'identifier un résident (nom, date de naissance, numéro de chambre, compte rendu médical, etc.). Les données de santé doivent rester protégées et ne doivent pas être saisies dans un outil d'IA non autorisé par l'établissement.

À retenir : l'IA est un **assistant** pour rédiger, organiser et gagner du temps, mais **elle ne remplace jamais le jugement clinique ni les règles de confidentialité**. Toute information ayant un impact sur les soins doit être vérifiée auprès de sources fiables et par les professionnels compétents.